

Les solutions d'abreuvement extérieur

Sachant qu'une brebis boit entre 2 et 6 litres d'eau par jour au pâturage, que l'eau est rare et chère que le transport d'eau au pré par citerne représente un temps de travail important, on a tout intérêt à utiliser les ressources mobilisables sur l'exploitation.

© Photo : CIRPO



« Le temps de transport peut s'élever à 2 heures par jour en moyenne. »

Commencer par un inventaire

À l'échelle d'une exploitation, les prélèvements d'eau sur le réseau représentent un coût annuel non négligeable. Pour mettre en place un réseau qui fasse le moins possible appel à des prélèvements sur le réseau d'Adduction en Eau Potable, il convient tout d'abord de faire l'inventaire des ressources en eau disponibles sur l'exploitation. Prendre garde à bien respecter les cadres réglementaires dans les projets et également d'évaluer les coûts.

Les aménagements possibles

En fonction de la situation de l'exploitation, la combinaison de différentes ressources en eau est souvent envisagée. Elle génère donc des coûts extrêmement variables, amortissables sur plusieurs années (voir tableau). Attention à stabiliser la zone autour de l'abreuvement.

LES RESSOURCES POSSIBLES ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Type d'aménagement	Avantages	Limites
Abreuvement à partir d'un ruisseau	Facile à mettre en place, eau fraîche et courante, fonctionne en période de gel	Non adapté aux cours d'eau à faible débit d'étiage, sensibilité aux pollutions et contaminations extérieures de la parcelle
Captage des nappes superficielles	Eau fraîche et courante, fonctionne en période de gel	Ressource sensible aux conditions climatiques, contamination possible par les pratiques culturales au voisinage du captage
Captage des eaux profondes par forage	Eau fraîche, régularité sur l'année, volume important	Débit aléatoire en l'absence d'étude, infrastructure lourde et onéreuse
Retenues collinaires	Volume important	Évolution de la qualité de l'eau et élévation de la température l'été, mise en place éventuelle d'une station de traitement, infrastructure lourde et onéreuse, entretien annuel (vidange)
Eau de pluie provenant des toitures		En cours d'étude

Source : programme Structured Herbe et Fourrages du Limousin



« L'installation d'une grille est indispensable pour empêcher les jeunes agneaux de se noyer. »

Un système de bac avec flotteur.



RÉGLEMENTATION ET USAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE : SOYEZ VIGILANTS !

Si vous avez prévu des travaux sur votre exploitation qui concernent l'eau (drainage, captage de « mouillères », création d'abreuvoirs, curage de « rigoles », passages busés...), **SACHEZ QUE :**

1. La réglementation sur l'eau pose 3 grands principes pouvant peser sur les pratiques agricoles :
 - Préserver les cours d'eau.
 - Préserver les zones humides.
 - Instaurer un système de déclarations/autorisations pour tous les travaux sur l'eau.
2. Si il y a dans la parcelle, un cours d'eau et/ou une zone humide, il faut demander une autorisation avant de faire tous travaux :
 - Même si ces travaux sont inclus dans un contrat particulier (CAD, MAE, contrat de restauration de rivière...).
 - Même si vous n'êtes pas propriétaire.
3. La difficulté va être de définir les « cours d'eau » et les « zones humides » pour lesquels une autorisation est nécessaire avant travaux. Si vous avez prévu des « travaux sur l'eau » sur votre exploitation, demandez conseil en contactant :
 - Le service de police de l'eau de la DDT.
 - La Chambre d'Agriculture.

QUALITÉ DE L'EAU : PAS DE VALEUR RÉGLEMENTAIRE SPÉCIFIQUE

Dans le cadre d'un projet d'abreuvement au pré, il est conseillé de vérifier l'appétence de l'eau (odeur, saveur) ainsi que sa température. Une analyse d'eau permet d'évaluer la qualité mais il faut savoir qu'il n'existe pas de valeur réglementaire à l'heure actuelle.

LES TYPES D'ABREUVOIRS POSSIBLES :

- Les systèmes de buse à niveau constant
- Les bacs de grande capacité avec flotteur



Fiche réalisée grâce au concours du programme Structurel Herbe et Fourrages du Limousin

POUR EN SAVOIR PLUS :

Laurence Sagot : CIIRPO / Institut de l'Elevage
Tél. : 05 55 00 40 37
laurence.sagot@inst-elevage.asso.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :

